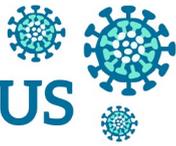


Pôle communication

Mardi 16 juin 2020



CORONAVIRUS Covid-19

INFO PRESSE

Point d'étape sur le secteur de l'enseignement et le rapatriement des étudiants calédoniens

RENTRÉE SCOLAIRE DU LUNDI 22 JUIN

Les mesures de restriction et de prévention mises en œuvre dans le cadre du Covid-19 étant levées depuis lundi 15 juin, la rentrée scolaire du 22 juin se fera dans des conditions normales.

Néanmoins, les équipes pédagogiques conserveront les mesures d'hygiène, notamment le lavage des mains. Les dispositifs seront maintenus en fonction des établissements sur la base du volontariat, dans l'intérêt des élèves (récréations échelonnées, entrées différenciées, etc.).

Les sorties scolaires, sportives et culturelles en Nouvelle-Calédonie seront de nouveau autorisées, sous réserve de la validation des provinces concernées, et du vice-rectorat, direction générale des enseignements ou de la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

RAPATRIEMENT DES ÉTUDIANTS CALÉDONIENS

Selon les dernières données disponibles, 1 150 étudiants qui correspondent aux critères de priorité définis par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (urgences médicales, urgences financières, stages, fins de cursus) ont été enregistrés sur la liste de rapatriement. Sur ces 1 150 étudiants, 423 ont souhaité rester en Métropole jusqu'à la rentrée scolaire 2020-2021. Parmi les 727 autres étudiants recensés, 483 ont déjà été rapatriés (66 %) et 244 restent à rapatrier (44 %). Cette organisation est réalisée en étroite collaboration avec la Maison de la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces.

Le gouvernement prend en considération la situation de **tous les étudiants**. Chaque vol de rapatriement compte en moyenne 30 étudiants. Ce chiffre varie en fonction des désistements. Dans ce cas de figure, les étudiants sont appelés prioritairement.

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc et covid19.nc ***

Pour rappel, les militaires ne prennent pas les places des étudiants et le nombre de vols de rapatriement opérés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dépend de la capacité d'accueil en quatorzaine hôtelière, limitée à 600 places. Comme tous les autres passagers, les étudiants sont, en effet, soumis à une quarantaine obligatoire : quatorze jours dans un hôtel réquisitionné, suivis de sept jours de confinement strict à domicile.

DÉPARTS DES ÉTUDIANTS CALÉDONIENS POUR UNE POURSUITE D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER OU EN MÉTROPOLE

Les étudiants calédoniens qui devront partir à l'étranger ou en Métropole prochainement pour poursuivre des études supérieures doivent signaler leur intention de départ en remplissant le [formulaire "étudiants calédoniens au départ"](#) disponible sur le site internet du gouvernement, et se rendre sur le site d'Aircalin pour s'informer sur le programme des vols et réserver leur billet d'avion.

À ce jour, 777 étudiants se sont déjà signalés via le formulaire "étudiants calédoniens au départ".

À noter que les étudiants étrangers ou de passage pour quelques semaines en Nouvelle-Calédonie et qui souhaitent repartir doivent remplir le formulaire "personnes autres qu'étudiants calédoniens" disponible sur le site internet du gouvernement.

Les étudiants calédoniens qui rejoindront la Métropole prochainement, ainsi que ceux qui s'y trouvent déjà, doivent également se recenser sur la plateforme de la Maison de la Nouvelle-Calédonie. Elle permet notamment de bénéficier de suivi, de partenariats, de soutiens et de recevoir des informations utiles sur les questions pratiques telles que le logement, les déplacements, etc.

Pour y accéder : <https://www.etudiant-mnc.fr/>

Pour rappel, un arrêté conjoint du haut-commissariat et du gouvernement pris le 5 juin 2020 a mis fin aux mesures de distanciation sociale à bord des vols Aircalin au départ de La Tontouta. Ces vols ont retrouvé leurs capacités standards définies par le transporteur. Les départs des étudiants seront ainsi facilités.